

Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la pétition du 4 octobre 2022: «Pour la sécurité sur le chemin de l'école à Sécheron».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-475 au Conseil administratif le 22 mai 2023.

RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de fermer à la circulation l'avenue Blanc entre la rue Anne-Torcapel et l'avenue de France.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de créer une zone de rencontre à l'avenue Blanc entre le chemin des Mines et la rue Gustave-Moynier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage les préoccupations exprimées par les pétitionnaires qui, à la suite de deux accidents ayant impliqué des jeunes en 2022 aux abords de l'école de Sécheron, ont demandé diverses mesures pour améliorer la sécurité routière dans le secteur. Le texte émane des parents d'élèves de l'école de Sécheron, située dans un îlot bordé par les rues de Lausanne et Dejean ainsi que par les avenues de France et Blanc, ainsi que d'un établissement privé voisin, l'école La Découverte, sise à l'avenue de Sécheron. Le même quartier abrite également un cycle d'orientation qui porte son nom.

Les signataires demandent de piétonniser la partie centrale de l'avenue Blanc – de part et d'autre de l'avenue de France, où des temps de passage plus favorables aux piétons sont en outre demandés – et de mettre en zone de rencontre le reste de l'avenue Blanc ainsi que les rues adjacentes.

Avec l'appui de deux associations, plus de mille signatures ont été réunies. Le Conseil municipal a soutenu à l'unanimité le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, avec deux recommandations. La première coïncide avec la requête des pétitionnaires de fermer au trafic le tronçon de l'avenue Blanc qui longe l'école de Sécheron. La seconde appuie la zone 20 demandée de façon générale par les signataires en focalisant sur le tronçon de l'avenue Blanc situé entre le chemin des Mines et la rue Gustave-Moynier.

La même pétition a aussi été adressée au Grand Conseil dont la majorité a été moins sensible aux arguments des signataires. Une majorité du parlement cantonal a en effet décidé, le 24 mars 2023, de ne pas actionner le Conseil d'Etat.

Cette pétition est renvoyée au Conseil administratif alors que la Ville de Genève est à bout touchant sur un projet de zone 30 du quartier de Sécheron, dont la réalisation est agendée de novembre 2023 à juillet 2024. A cette fin, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) dispose tout à la fois d'une autorisation de construire en force et d'un financement, octroyé par le Conseil municipal le 9 octobre 2019 par le biais de la proposition PR-1320, laquelle finançait en outre la mise en zone 30 du quartier de Vermont-Vidollet, déjà réalisée.

Afin d'apporter une réponse rapide aux préoccupations légitimes des pétitionnaires, le Conseil administratif se propose d'aller de l'avant avec ce projet de zone 30 qui, s'il ne coïncide pas exactement avec les requêtes formulées par les signataires et par le Conseil municipal, a l'avantage d'être prêt, de pouvoir commencer à se concrétiser déjà cette année et d'apporter déjà un apaisement notable du trafic motorisé individuel dans le quartier – élément central des aspirations de la pétition.

Dans ce cadre, le Conseil administratif envisage d'aller plus loin que les plans initiaux en prévoyant une fermeture totale du trafic sur l'avenue Blanc, sur son tronçon compris entre la rue Gustave-Moynier et l'avenue de France. Cette mesure mettrait un terme définitif à la percolation du trafic de transit dans les rues de la partie nord du quartier, apportant ainsi un bénéfice additionnel à celui attendu de la zone 30 à tout ce secteur, et notamment aux abords de l'école La Découverte. Ces rues sont utilisées actuellement comme raccourci par une circulation venant de l'extérieur de la ville et cherchant à se diriger vers la place des Nations, tout en évitant les encolonnements qui se forment aux feux de l'intersection de l'avenue de France et de la rue de Lausanne.

La piétonnisation du tronçon de l'avenue Blanc jouxtant l'école de Sécheron est une mesure que le Conseil administratif soutient sur le principe, mais qui nécessite des études en vue d'une reprise globale du schéma de circulation du quartier, ce qui implique un délai de réalisation légèrement plus éloigné. Une telle mesure devrait par ailleurs se coordonner avec le projet de réfection de la rue Anne-Torcapel que le Canton mène, sur mandat de la Ville de Genève, dans le cadre du réaménagement du site du cycle d'orientation de Sécheron.

Le financement d'une piétonnisation de ce tronçon pourrait être assuré par le projet de délibération PRD-331, adopté par le Conseil municipal le 16 mai 2023. Ce financement pourrait aussi avoir pour cadre la proposition de crédit que le Conseil administratif prévoit de soumettre au Conseil municipal en 2024 afin d'améliorer la sécurité des périmètres scolaires, à la suite d'un travail conjoint du

Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Dans ce cadre, le site de Sécheron avait déjà été identifié comme nécessitant des améliorations, tout comme ceux des Allières, Charmilles, Contamines, Crêts-de-Champel, Budé, Saint-Gervais, Trembley, Villars, Beaulieu et Ferdinand-Hodler. La sécurité des périmètres scolaires est par ailleurs également traitée par le biais de la proposition PR-1541, acceptée par le Conseil municipal le 29 mars 2023.

S'agissant des temps de traversée piétonne de l'avenue de France, le Conseil administratif partage cette préoccupation des pétitionnaires et a d'ores et déjà relayé ces requêtes de temps d'attente moins longs à l'Etat (courrier de M^{me} Perler à M. Dal Busco le 24 mai 2023), qui détient les compétences institutionnelles en matière de signalisation lumineuse. Dans le cadre de ces échanges de courrier, le Département cantonal des infrastructures (DI) – devenu depuis lors le Département de la santé et des mobilités (DSM) – signale que le temps de phase verte en faveur des piétons a été augmenté en novembre 2022 (courrier de M. Maudet à M^{me} Perler du 13 juin 2023) et que des secondes supplémentaires de phase verte peuvent être obtenues grâce à une pression prolongée sur le bouton qui permet de demander la traversée. Le DSM ne compte pas aller plus loin, invoquant le risque de pénaliser la progression des transports publics et l'éventuelle création d'une situation accidentogène en raison des encolonnements de véhicules qui pourraient empiéter sur les passages piétons situés plus haut sur l'avenue de France.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif considère qu'il pourra, dans les limites de ses prérogatives, apporter à brève échéance des réponses concrètes aux préoccupations qu'il partage avec les pétitionnaires et le Conseil municipal. Il précise en outre que des améliorations supplémentaires pourront être apportées à moyen terme.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler